



Monsieur le Directeur Général de Pôle Emploi,
Pôle Emploi
Immeuble CINETIC
1, rue du Docteur Gley
75020 PARIS

Paris le 21 avril 2010

Afin de faire face à la charge de travail présente et à venir Les organisations syndicales CGT, SNU-FSU, CFTD, SUD, FO, CFTC, SNAP, UNSA et CGC exigent qu'il soit mis un terme à la précarité chronique et dépassant largement les 5 % fixés par l'article 8.4§4 de la CCN au sein de notre Etablissement.

Les organisations signataires de ce courrier vous demandent donc instamment :

1) La titularisation de l'ensemble des CDD en cours dans l'ensemble des établissements de Pôle Emploi

En effet la gestion de la situation par vagues successives de contrats à durée déterminée est insupportable en termes d'organisation du travail, puisque cela génère régulièrement dans l'ensemble des services des périodes de sous effectif encore plus criant qu'à l'ordinaire. Mais c'est également une aberration de gestion puisque les agents titulaires sont amenés à « former » de nouveaux collègues de manière récurrente tous les 12 mois, alors que des agents ayant eu ces « formations » ont vu mettre un terme à leurs contrats quelques semaines plus tôt.

Cette situation est la preuve caractérisée d'un manque flagrant d'effectif titulaire.

Outre le refus de principe du recours à la précarité et de l'externalisation, la nécessité d'augmenter de manière pérenne les effectifs au sein de Pôle Emploi est de plus incontournable pour de multiples raisons :

- a. Les moyens en personnel pour assurer pleinement l'ensemble des missions de Pôle Emploi ne sont pas au niveau nécessaire
- b. La pyramide des âges des personnels doit faire l'objet d'anticipation.
- c. Les besoins en formation au sein de Pôle Emploi sont de haut niveau et la Direction n'a jamais donné les moyens aux établissements de faire face à ceux-ci.
- d. Il est insupportable que vous ne considériez les besoins en effectif uniquement à l'aune d'une théorie basée sur l'imminence de fin de la crise.

2°) L'arrêt immédiat du recours systématique aux heures supplémentaires

Vous avez transformé en mode de gestion quotidien et ordinaire une mesure d'appel aux heures supplémentaires qui ne devrait revêtir qu'un caractère exceptionnel. Preuve supplémentaire d'un manque criant d'effectif titulaire qualifié.

3°) Qu'il soit mis un terme définitif aux heures écrêtées et le règlement de celles déjà effectuées

Vous savez pertinemment que des heures écrêtées par milliers ont lieu tout les mois dans Pôle Emploi. Vous ne pouvez pas organiser le travail dans Pôle Emploi en vous permettant, par inertie, de recourir à du travail dissimulé. Nous vous demandons donc d'agir avec vigueur pour mettre un terme à cette situation.

En effet, seules ces mesures permettront aux agents de Pôle Emploi, de constater qu'enfin la Direction Générale prend en compte une partie de leurs attentes. Un signal clair pour régler la situation de manière sérieuse et durable est indispensable pour nos collègues qui vivent au quotidien des situations de travail insupportables. Cela passe Monsieur le Directeur par la satisfaction des revendications exprimées ci-dessus et un plan de formation à la hauteur des besoins. De plus, satisfaire nos exigences permettrait d'aborder sereinement et de manière constructive les négociations à venir et en particulier celle sur l'OATT et les risques psychosociaux.

Veillez agréer Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

L'ensemble des Organisations Syndicales de Pôle Emploi